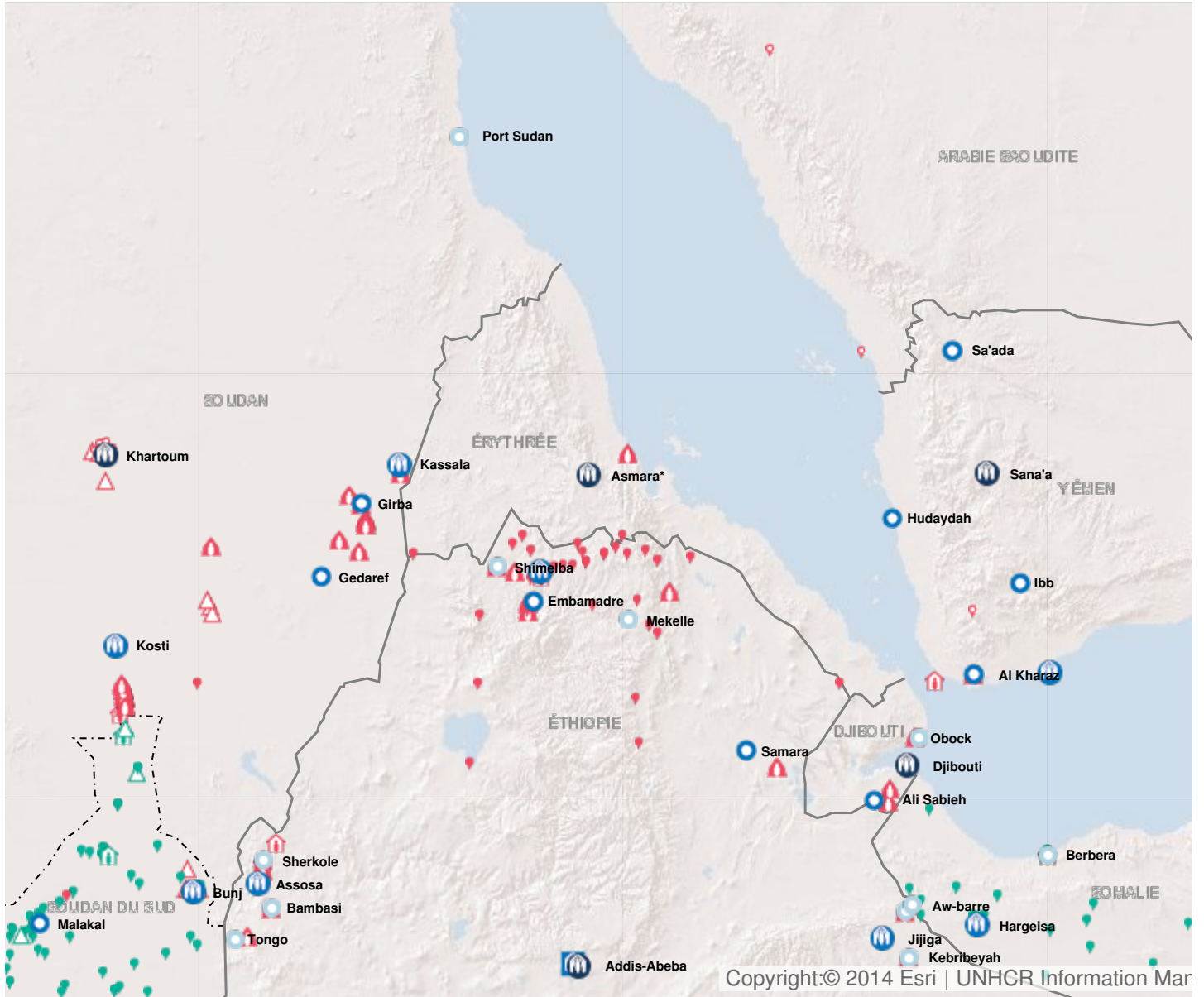


Résumé du plan 2017

Généré le 24/2/2017

Opération: Érythrée



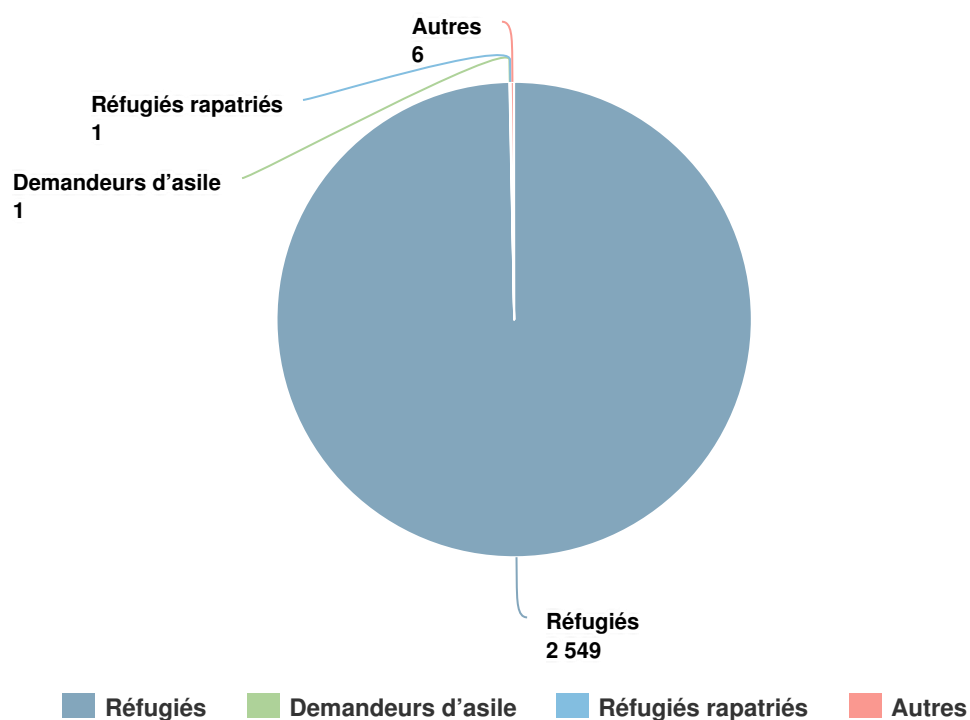
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 12% EN 2015

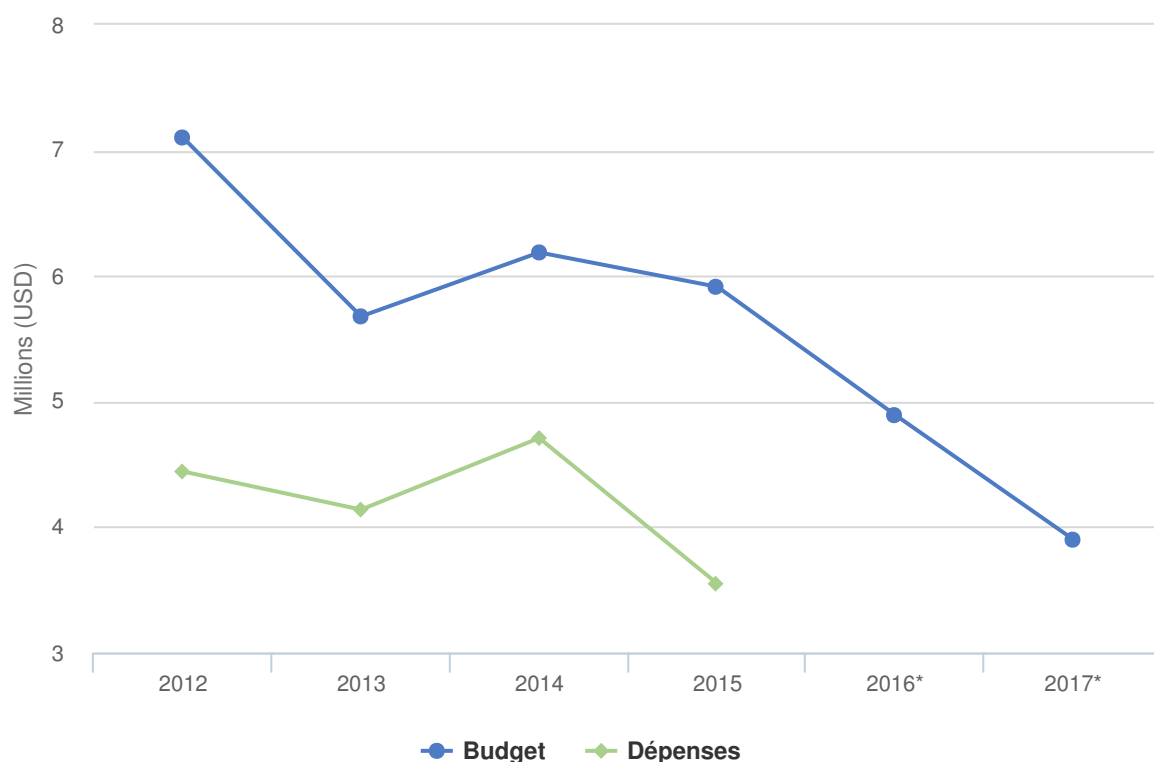
2015 2,557

2014 2,920

2013 3,233



Budgets et Dépenses - Érythrée



Chiffres clés pour 2017

- 100% des paniers alimentaires distribués seront conformes aux recommandations formulées dans la plus récente analyse des besoins, réalisée par une mission conjointe d'évaluation
- 85% des personnes relevant de la compétence du HCR regagneront leur pays de leur plein gré, dans la sécurité et la dignité
- 80% des étapes du processus d'adhésion à la Convention de 1951 relative au statut de réfugié seront achevés
- 75% des enfants relevant de la compétence du HCR identifiés comme présentant des besoins spécifiques bénéficieront d'une aide
- 45% des personnes relevant de la compétence du HCR identifiées comme devant être réinstallées seront présentées en vue d'une réinstallation
- 40% des personnes relevant de la compétence du HCR (18-59 ans) auront leur propre entreprise ou travailleront à leur compte pendant plus de 12 mois

Environnement de travail

Depuis 2012, le HCR a enregistré très peu de nouveaux demandeurs d'asile en Érythrée. Début 2016, les personnes relevant de la compétence du HCR, y compris les réfugiés hébergés dans des camps ou vivant en milieu urbain, étaient près de 2 550 au total, dont quelque 98 pour cent de Somaliens.

Les restrictions budgétaires, le taux d'inflation élevé et la hausse des coûts de fonctionnement ont un profond impact sur les activités du HCR en Érythrée. En 2017, l'Organisation continuera de plaider pour un accès des réfugiés à des solutions durables, principalement à travers le rapatriement librement consenti et la réinstallation.

Principales priorités

En plus de mener les activités fondamentales de protection et d'assistance vitale, le HCR se concentrera en 2017 sur les mesures suivantes :

- encourager l'Érythrée à ratifier la Convention de l'OUA et adhérer à la Convention de 1951 et à son Protocole de 1967, et promouvoir l'adoption d'une loi nationale relative à l'asile et l'établissement d'un régime d'asile structuré ;
- plaider pour l'inclusion des réfugiés dans les plans et systèmes nationaux de développement (santé, éducation, eau et assainissement) dans le cadre plus large du partenariat pour la coopération stratégique des Nations Unies avec le Gouvernement érythréen ;
- renforcer la protection de l'enfant et la protection des personnes avec des besoins spécifiques ;
- garantir la mobilisation des communautés de réfugiés en vue de consolider la cohabitation pacifique et préparer la voie pour l'intégration locale comme solution durable ;
- continuer à distribuer une assistance alimentaire (en nature et par des allocations en espèces) aux réfugiés somaliens vivant dans des camps, ainsi que des allocations mensuelles en espèces aux réfugiés urbains soudanais et sud-soudanais ;
- élargir les possibilités de solutions durables, notamment le rapatriement librement consenti, la réinstallation et l'intégration locale ; et
- Encourager le Gouvernement à s'engager plus avant dans le processus de Khartoum afin d'endiguer le flux de migrations originaire d'Érythrée en traitant ses causes à la racine grâce au développement de programmes dans le Cadre de coopération stratégique des Nations Unies (PNUAD) intégrant des projets de formation professionnelle, de création d'emplois, de renforcement des capacités des fonctionnaires et des institutions concernées pour gérer efficacement les migrations tout en aidant le Gouvernement à développer une politique efficace et un cadre légal pour gérer ces migrations.

Les problèmes de financement continuent de restreindre le nombre d'activités d'autosuffisance qui peuvent être entreprises pour les personnes relevant de la compétence du HCR en Érythrée. Ils ont aussi empêché la construction d'espaces adaptés aux enfants et d'installations de loisirs dans le camp d'Emkulu. De même, on prévoit qu'un certain nombre de personnes avec des besoins spécifiques, en particulier des problèmes médicaux, n'auront pas accès aux services de soins de santé dont elles ont besoin, du fait des capacités limitées disponibles en Érythrée mais aussi de l'impossibilité de procéder à des évacuations médicales.
